



**FONTENAY
SUD-VENDÉE
DÉVELOPPEMENT**

**DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL**

DU

17 SEPTEMBRE 2025

Le Président atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 23 septembre 2025.

Document publié sur le site internet du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement pour une durée minimale de 2 mois à compter du 23 septembre 2025.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
DU 17 SEPTEMBRE 2025**

N° 24-25

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 11 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 17 du mois de septembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERÈSE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUE SUPPLEANTE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEMENTAIRE
RIVIERE FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEMENTAIRE
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
LA MACHE DENIS	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE SUPPLEMENTAIRE
MOTTARD DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	19
Délégués votants	20
Pouvoirs	1
Absents	3

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

**1 – CONSTATATION DU QUORUM, DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE,
SUPPLEANCES ET POUVOIRS**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 24-25) :

- DE DESIGNER M Ghislaine LEGERON, délégué titulaire, Secrétaire de séance pour :

- assister le Président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins,
- contrôler l'élaboration du procès-verbal de séance et le signer,
- signer les délibérations à intégrer au registre.

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 17 septembre 2025 à Fontenay le Comte

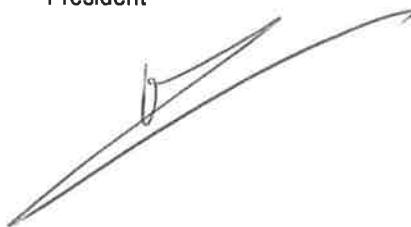
Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

Ghislaine LEGERON
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
DU 17 SEPTEMBRE 2025**

N° 25-25

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 11 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 17 du mois de septembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERÈSE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUEE SUPPLEANTE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEMENTAIRE
RIVIERE FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUEE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEMENTAIRE
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
LA MACHE DENIS	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE SUPPLEMENTAIRE
MOTTARD DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	19
Délégués votants	20
Pouvoirs	1
Absents	3

APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 JUIN 2025

Les séances publiques du Comité Syndical donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique par le secrétaire de séance. Le procès-verbal fait mention de la procédure de la séance et du contenu des délibérations ainsi que des différentes questions abordées lors de la séance. Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Comité Syndical qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent. Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant. Le procès-verbal est ainsi soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, à la suite de la prise en compte de leurs remarques (CE, 10 février 1995, Com. De Coudekerque-Branche, req. n° 147378).

L'article 1 de l'ordonnance n° 2021-1310, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, modifie l'article L. 2121-15 du CGCT, applicable par renvoi aux syndicats mixtes fermés (art. L. 5711-1 du CGCT) :

- conséquemment à la suppression du compte rendu des séances, le procès-verbal de séance est, à compter du 1er juillet 2022, le seul document officiel par lequel sont retranscrits et conservés les échanges et décisions des assemblées délibérantes locales ;
- le procès-verbal de chaque séance est rédigé par l'un des secrétaires, puis il doit être arrêté, c'est-à-dire validé sans aucun formalisme particulier, au commencement de la séance suivante puis signé par le président et le secrétaire ;
- le procès-verbal est ensuite publié sous forme électronique (site internet) avec mise à disposition du public d'un exemplaire papier. Le syndicat a également obligation de conserver l'exemplaire original sur support papier ou sur support électronique. Toute personne physique ou morale dispose en effet d'un droit de demander la communication des procès-verbaux en application des conditions définies par les dispositions des articles L. 311-9 et suivants du code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

M. le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 04 JUIN 2025 a été précédemment transmis, et demande si les conseillers souhaitent formuler des observations en vue de son approbation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 25-25) :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 04 JUIN 2025 sans observations.

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 17 septembre 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

Ghislaine LEGERON
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
DU 17 SEPTEMBRE 2025**

N° 26-25

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 11 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 17 du mois de septembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERÈSE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUE SUPPLEANTE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
RIVIERE FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
LA MACHE DENIS	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE SUPPLEANT
MOTTARD DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	19
Délégués votants	20
Pouvoirs	1
Absents	3

COMPTE- RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL**Décisions***NÉANT*

* * *

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération 26-25) :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président du Comité syndical.

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 17 septembre 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

Ghislaine LEGERON

Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER

Président





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
DU 17 SEPTEMBRE 2025**

N° 27-25

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 11 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 17 du mois de septembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERÈSE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUE SUPPLÉANTE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLÉANT
RIVIERE FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLÉANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
LA MACHE DENIS	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE SUPPLÉANT
MOTTARD DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	19
Délégués votants	20
Pouvoirs	1
Absents	3

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Compte-rendu

03/09/25

* *
*

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération n° 27-25) :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président du Comité syndical.

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 17 septembre 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

Ghislaine LEGERON

Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER

Président






**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
DU 17 SEPTEMBRE 2025**

N° 28-25

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 11 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 17 du mois de septembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUEE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUEE SUPPLEANTE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
RIVIERE FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUEE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
LA MACHE DENIS	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE SUPPLEANT
MOTTARD DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	19
Délégués votants	20
Pouvoirs	1
Absents	3

RAPPORT D'ACTIVITES 2024

VU les dispositions prévues à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que ces dernières précisent que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

CONSIDERANT la présentation du rapport d'activités pour l'année 2024 du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur ledit rapport d'activités.

* * *

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération n° 28-25) :

- **D'APPROUVER** le rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, tel qu'annexé à la présente délibération, auquel ont été joints les Comptes Administratifs pour 2024.
- **DE DIRE** que ledit rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement Vendée sera :
 - Mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée,
 - Accessible sur le site internet du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement Vendée : <https://www.sm-fsvd.org/>
 - Transmis aux EPCI membres

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 17 septembre 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

Ghislaine LEGERON

Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER

Président

Syndicat Mixte Fontenay Sud-Vendée Développement

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Maison de l'Entreprise et du Territoire
16 rue de l'Innovation
85 200 Fontenay-le-Comte



TABLE DES MATIERES

EDITO	1
GOUVERNANCE ET ORGANISATION	2
GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE	
.....	6
RESSOURCES HUMAINES ET GESTION ADMINISTRATIVE	8
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD EST VENDEE (SCOT)	
.....	10
PROGRAMMES EUROPEENS (LEADER)	11

EDITO

Ce rapport d'activité synthétise les principales actions et décisions du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement (SMFSVD) au cours de l'année 2024.

L'année 2024 a en effet été une année de consolidation et de transition pour notre Syndicat Mixte. Elle a été marquée par des ajustements stratégiques significatifs, des décisions financières importantes et une réorganisation de nos missions, notamment dans les domaines cruciaux de l'urbanisme et de la gestion des fonds européens.

Nos efforts se sont particulièrement concentrés sur la rationalisation de nos finances et l'adaptation aux nouvelles réglementations en matière d'urbanisme, notamment le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), un enjeu majeur pour notre territoire. Nous avons également œuvré à la résolution des contentieux liés aux anciens programmes LEADER et avons activement préparé la nouvelle période de programmation européenne.

Enfin, et c'est un point essentiel pour l'avenir, 2024 a été l'occasion de renforcer notre équipe et de consolider nos partenariats, en particulier avec les Communautés de communes membres et les organismes de gestion. C'est cette collaboration renforcée qui sera au cœur de notre stratégie pour les années à venir, afin de continuer à développer notre territoire de manière durable et efficace.

Je vous invite maintenant à découvrir plus en détail les réalisations et les perspectives présentées dans ce rapport.

Yves-Marie BOUCHER

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Le comité Syndical du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement est composé de délégués élus, représentant l'ensemble des communes du territoires d'action du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement.

De nouveaux représentants ont été installés au sein du Comité Syndical, notamment pour la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise (M. Claudy RENAULT et Mme Annie RINEAU en février) et la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie (M. Damien CRABEIL, Mme Christine LELOT, M. Emmanuel MAURIN en juin), pour donner suite à des vacances de postes.

Le Comité Syndical se compose comme suit depuis :

TRAILER	SUPPLAITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FONTENAY-VENDÉE	
ARNAUDEAU Jean-Marie	BERLAND Benoît
BAUDRY Yves	BOBINEAU Joël
BIRE Michel	BOUCHER Cécile
BOUCHER Yves-Marie	BOUILAUD Stéphane
CELLER Nicolas	COULON Anne-Marie
DUPAS Laurent	FOULONNEAU Matheu
FOURAGE Hugues	HUETZ Anne
FROMAGET Marie-Thérèse	LEGAL Pierre
GERMAN Yves	LEGERON Ghislain
GULLON Francis	MACORPS Jean-Paul
HERRAUD Michel	MAROT Roger
HOCBON Ludovic	MAZOUX Dominique
PAGFAUD Lionel	POUJET Michel
RIMERE Francis	RAGUIN Pierrette
SAVINEAU Michel	RIDEAUD Daniel
VERGNAUD Benjamin	ROY Sébastien
COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEYRE-AUTISE	
BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine	BETEAU Pascal
BORDET Bernard	CARTRON David
DAVID Daniel	MASSON-SOULARD Catherine
DURAND Jean-Jacques	MONTAMAT ÉLIANE
GULLON Stéphane	POITERS Patrice
LA MACHE Denis	RECEGANT Didier
POUPLIN Adeline	RINEAU Annick
RFNAIL T Céline	THIRUIT Denis
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAGNERAE	
Valentin OSSE	Ghyslaine LESAUVAIGE
Christian CHATELLIER	Christine LELOT
Christian GUENION	Emmanuel MAURIN
Louis-Marie BRIFFAUD	Pascal BECOT
Yvon GOURMAUD	Daniel GOURMAUD
Jean-Marie GIRAUD	Jean-Pierre MARQUIS
Damien CRABILL	Coinne AUEINEAU
Daniel MOTTAUD	Bernard MOTTAUD

Le bureau du comité syndical est l'organe exécutif de ce syndicat. Il est composé du président du syndicat, des vice-présidents et d'autres membres élus.

Ses rôles principaux sont :

- Préparer les décisions du comité syndical.
- Exécuter les délibérations votées par le comité syndical.
- Gérer les affaires courantes du syndicat.
- Assurer le suivi des projets et des actions.

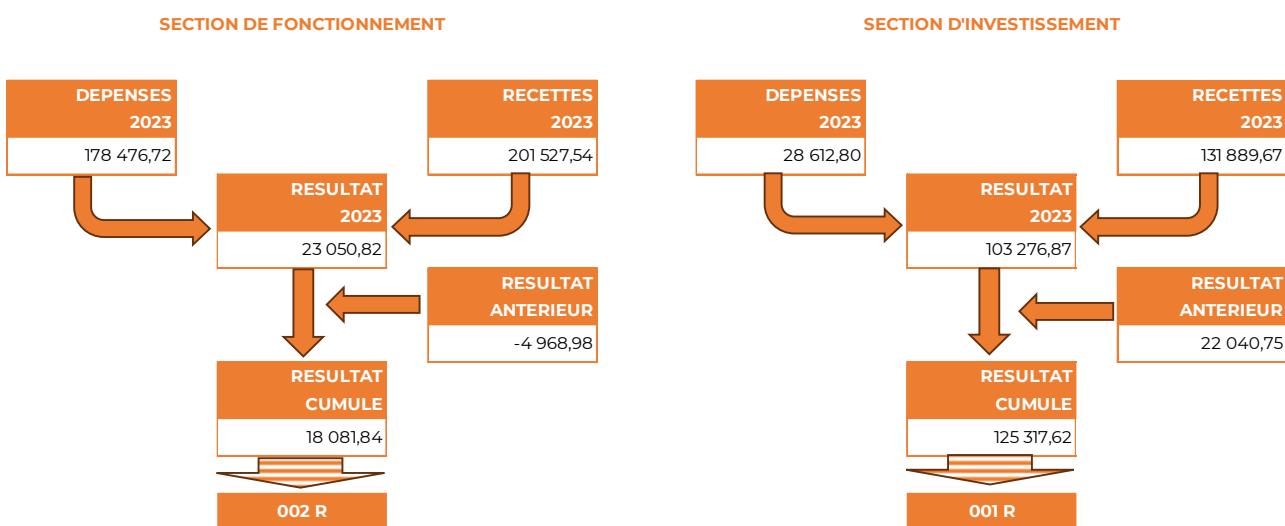
En somme, il assure le pilotage opérationnel du syndicat entre les réunions plénières du comité syndical. Il se compose comme suit :

Président	BOUCHER	Yves-Marie
1er Vice-Président	GUILLON	Stéphane
2eme Vice-Président	JOSSE	Valentin
1er membre du Bureau	DAVID	Daniel
2ème membre du Bureau	BIRE	Michel
3ème membre du Bureau	CHATELIER	Christian

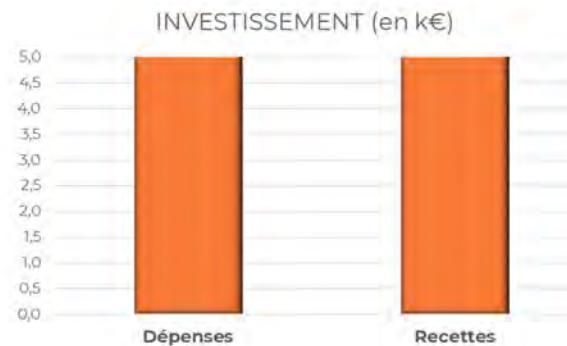
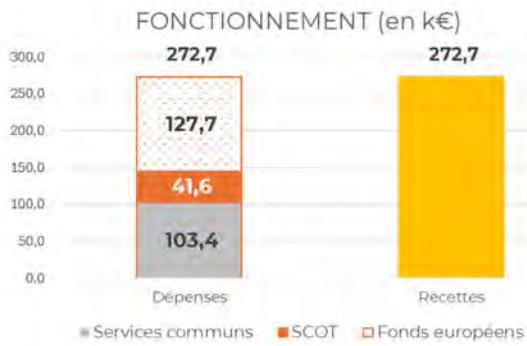
En janvier, il a été décidé de mettre en place un groupe de réflexion sur l'avenir du Syndicat Mixte, axé sur la mission SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et plus largement sur les missions que le Syndicat pourrait remplir pour ses Communautés de communes membres. Ce groupe est composé de 12 membres (4 par Communauté de communes membre) plus les Présidents des Communautés de communes membres. La première réunion de ce groupe a fait ressortir la nécessité de traiter les questions sur l'aménagement et le déploiement du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et du SCoT et qu'à défaut le Syndicat n'aurait plus de fondement.

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

- Comptes de gestion et administratifs 2023 :** Le Comité Syndical a approuvé le compte de gestion 2023 du Trésorier et les comptes administratifs 2023, qui ont fait apparaître un résultat de fonctionnement de 18 081,84 € et un résultat d'investissement de 125 317,62 €.
- Affectation des résultats 2023 :** Les résultats de l'exercice 2023 ont été affectés aux sections d'investissement et de fonctionnement.



- Débat d'Orientation Budgétaire 2024 :** Un débat sur les orientations budgétaires pour 2024 a eu lieu en janvier, présentant les perspectives financières pour l'exercice en cours et les suivants.
- Budget Primitif 2024 :** Le budget primitif 2024 a été approuvé en février, avec des dépenses de fonctionnement s'élevant à 272 680 € (services communs, SCoT, fonds européens) en fonctionnement et 233 967 € en investissement.



- Cotisations des membres 2024 :** Les cotisations des Communautés de communes membres pour l'année 2024 ont été fixées à 105 010 €, réparties selon des clés de répartition spécifiques (population, superficie) pour le socle commun, les fonds européens et le SCoT.

RESSOURCES HUMAINES ET GESTION ADMINISTRATIVE

- **Adhésion à la centrale d'achat Vendée Numérique :** En février, l'adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique a été approuvée pour l'acquisition de fournitures ou de services numériques.
- **Adhésion à la convention « Prestation Paie » :** Une nouvelle convention avec le Centre de Gestion de la Vendée pour la prestation afférente au traitement de la paie a été adoptée en février.
- **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes :** En juillet, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du syndicat mixte pour les années 2018 et suivantes a été communiqué. Ce rapport met en lumière des avancées mais aussi des points à améliorer en termes de gouvernance, qualité comptable, situation financière, gestion des ressources humaines et gestion des fonds européens. Des recommandations ont été formulées, notamment sur la cohérence des statuts, la présentation des comptes-rendus du bureau, le contrôle interne, la comptabilité d'engagement, le rattachement des charges et produits, l'inventaire des immobilisations et l'affectation des résultats. Une grande partie de ces recommandations sont d'ores et déjà mises en œuvre.
- **Recrutement d'un chargé de missions SCoT :** En juillet, la création d'un emploi permanent de chargé de missions SCoT (F/H) a été approuvée, afin de renforcer les capacités du Syndicat en matière de planification urbaine à compter de septembre 2024.
- **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel :** En novembre, le Syndicat Mixte a donné habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée pour lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour le personnel.
- **Protection sociale complémentaire :** En novembre, le Comité Syndical a adhéré à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire, avec une

participation financière du Syndicat à hauteur de 50% de la cotisation des agents.

- **Frais de missions temporaires :** Les modalités et conditions de prise en charge des frais engagés lors des missions temporaires par les agents du Syndicat ont été fixées en novembre, avec un remboursement sur justificatifs pour les repas et l'hébergement, et des indemnités kilométriques.

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD EST VENDEE (SCOT)

- **Révision du SCoT Sud-Est Vendée :** Le Syndicat Mixte a décidé de lancer une révision générale du SCoT Sud-Est Vendée en 2025. Cette révision vise à intégrer la loi Climat et Résilience (objectif ZAN), à approfondir des sujets tels que l'habitat, la mobilité et les services publics, et à intégrer les objectifs des PCAET des EPCI.
- **Observatoire de l'urbanisme :** Une convention a été approuvée en juillet pour la mise à disposition et l'exploitation des données d'autorisation du droit des sols (ADS) avec Géo Vendée, afin de mettre en œuvre l'observatoire de l'urbanisme V2, essentiel pour le suivi du ZAN.
- **Travaux de l'interSCoT :** Les travaux de l'interSCoT incluent l'analyse de la consommation foncière, la constitution d'une enveloppe urbaine et l'intégration des données ADS. L'observatoire de l'urbanisme a un coût de 67 276 €, avec un reste à charge de 3 583 € par SCoT après déduction du Fonds Vert.
- **Intervention de l'AURAN :** L'agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN) interviendra auprès de l'interSCoT pour la mise en place d'une cartographie du ZAN, la création d'un glossaire et l'organisation d'ateliers.

PROGRAMMES EUROPEENS (LEADER)

- Clôture des dossiers déprogrammés du LEADER 2014-2020/22 :** En janvier, plusieurs protocoles d'accord transactionnels ont été approuvés pour dédommager des porteurs de projets (Laurence Beauté Zen, Les Casiers Fermiers, Familles Rurales de Maillezais, Confluences, Familles Rurales section Bouillie à Sosso, Compétition Équestre Vendée, l'Esprit d'Ici, Boulangerie La Poste) n'ayant pas obtenu les subventions LEADER promises, par suite de la réorientation des crédits non utilisés par la Région Pays de la Loire. Les Communautés membres ont procédé à une contribution volontaire équivalente au montant par territoire que représentaient ces dossiers.
- Suivi des dossiers LEADER 2014/2022 :** En parallèle les quatre dossiers encore en cours dont « Les Nuits Courtes », « Transport Hippomobile », « Prieuré de la Chaume » et le « Musée de Faymoreau » ont suivi leur traitement. Ces dossiers ont débouché sur diverses résolutions et aboutis à une clôture finale sur 2025 comme suit :

Suivi Financier Leader 2014-2024						
Libellé d'Opération	Date de Sélection	Montant sélectionné	Date de Programmation	Montant Programmé	Montant payé	Date de Paiement
Eurofestival	19/09/2017	30 000,00 €	09/01/2018	24 653,88 €	24 653,88 €	30/08/2019
Plan Marketing	04/07/2017	5 350,40 €	09/01/2018	5 267,84 €	5 267,84 €	20/01/2023
Tour de France 2018	20/05/2018	30 000,00 €	05/09/2019	30 000,00 €	30 000,00 €	14/04/2023
Plateforme mobilité	19/09/2017	26 984,58 €	27/11/2018	26 984,58 €	3 911,34 €	29/07/2022
Extension Zone des Pinières	15/11/2017	60 000,00 €	06/01/2018	60 000,00 €	59 562,26 €	48000€ le 12/05/2023 et 11562,26€ le 19/01/2024
Numérique en Territoire	06/03/2018	30 000,00 €	27/11/2018	31 999,80 €	31 738,43 €	16/06/2023
Réhabilitation des Halles	27/11/2018	100 000,00 €	27/01/2022	37 203,75 €	37 203,75 €	15/12/2023
Festival Les Nuits Courtes	20/06/2018	27 000,00 €	13/02/2024	8 432,95 €	0,00 €	
Construction d'hébergements touristiques et écologiques	12/03/2020	30 000,00 €	05/09/2023	30 000,00 €	30 000,00 €	17/05/2024
Construction d'un théâtre de verdure	05/09/2019	30 000,00 €	03/10/2024	30 000,00 €	30 000,00 €	21/03/2025
Mise en place d'un transport Hippomobile	05/06/2019	8 000,00 €	14/08/2024	8 000,00 €	8 000,00 €	07/03/2025
Extension, Rénovation de la scénographie de l'exposition permanente et Amélioration énergétique du musée du Centre Minier de Faymoreau	05/09/2023	50 000,00 €	02/12/2024	76 617,20 €	76 617,20 €	25/04/2025
enveloppe restante		0,30 €				

- Transfert du programme LEADER 2023-2027 :** En juin, le transfert du dossier LEADER 2023-2027 à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée a été acté. Cette dernière gérera dorénavant le programme et mettra en place un nouveau Groupe d'Action Locale (GAL), avec un conventionnement prévu pour septembre et la mise en place du GAL pour l'automne.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
DU 17 SEPTEMBRE 2025**

N° 29-25

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 11 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 17 du mois de septembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUEE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUEE SUPPLEANTE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
RIVIERE FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUEE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
LA MACHE DENIS	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE SUPPLEANT
MOTTARD DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	19
Délégués votants	20
Pouvoirs	1
Absents	3

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCE DOUTEUSE

Monsieur BOUCHER expose :

En 2023, un agent relevant du syndicat mixte a perçu une somme indûment versée au titre de son salaire, pour un montant total de 835,61 €. Il s'agit d'un trop-perçu qui a fait l'objet d'une régularisation conformément aux procédures en vigueur.

L'agent ayant l'impossibilité de rembourser la somme, un échelonnement a été mis en place.

Cependant, la loi oblige à la banque de laisser à disposition, dans la limite du solde créditeur du compte, une somme à caractère alimentaire qui correspond au montant du Revenu de Solidarité active (RSA) pour une personne vivant seule et sans enfant à charge soit 646,52 au 1^{er} avril 2025.

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance, et se traduit comptablement par la constations d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du résultat de la collectivité.

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver en ces termes la délibération suivante :

Vu notamment l'articles L2321-1 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le syndicat Mixte détient à ce jour une créance de 435,86€ ;

Considérant que le recouvrement de cette créance présente un caractère incertain ;

Considérant qu'il convient, conformément aux principes comptables, de constituer une provision pour créance douteuse afin de respecter la sincérité budgétaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération n° 29-25) :

- De constituer une provision pour créance douteuse de 435,86€
- D'imputer cette provision en section de fonctionnement, au compte 6817 « Dotation aux dépréciations des actifs circulants » ;
- D'autoriser le Président du Syndicat Mixte à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 17 septembre 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

Ghislaine LEGERON

Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER

Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT
DU 17 SEPTEMBRE 2025**

N° 30-25

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT, dûment convoqué le jeudi 11 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire l'an deux mille vingt-cinq le 17 du mois de septembre à 14 heures 30 à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, Salle du Conseil, 16 rue de l'Innovation, 85200 FONTENAY LE COMTE, sous la Présidence de Monsieur Yves-Marie BOUCHER, Président en exercice.

Pour la présente délibération, étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY -VENDEE

BOUCHER YVES-MARIE	DELEGUE TITULAIRE
BIRE MICHEL	DELEGUE TITULAIRE
CELLIER NICOLAS	DELEGUE TITULAIRE
FROMAGET MARIE-THERESE	DELEGUE TITULAIRE
GERMAIN YVES	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
LEGERON GHISLAINE	DELEGUE SUPPLEANTE
MAROT ROGER	DELEGUE SUPPLEANT
RIVIERE FRANCIS	DELEGUE TITULAIRE
SAVINEAU MICHEL	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE-SEVRE-AUTISE

BAUDRY-LOIGEROT MARIE-CHRISTINE	DELEGUE TITULAIRE
BETEAU PASCAL	DELEGUE SUPPLEANT
DAVID DANIEL	DELEGUE TITULAIRE
GUILLON STEPHANE	DELEGUE TITULAIRE
LA MACHE DENIS	DELEGUE TITULAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

CHATELLIER CHRISTIAN	DELEGUE TITULAIRE
GIRAUD JEAN-MARIE	DELEGUE SUPPLEANT
MOTTARD DANIEL	DELEGUE TITULAIRE

lesquels forment la majorité des membres du Comité syndical en exercice :

Délégués en exercice	32
Nombre de délégués présents requis pour le quorum	17
Délégués présents	19
Délégués votants	20
Pouvoirs	1
Absents	3

EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE 1

Monsieur BOUCHER expose :

Le syndicat mixte a constaté une provision pour créance douteuse, relative à un trop-perçu de rémunération d'un agent, pour un montant de 465,86 €. Conformément aux principes comptables de prudence et de sincérité

budgétaire, cette provision vise à anticiper un éventuel risque de non-recouvrement de la créance concernée. Il convient, en conséquence, de prévoir les crédits correspondants au budget 2025, afin de contribuer à présenter une image fidèle, sincère et régulière du résultat comptable de la collectivité.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver en ces termes la délibération suivante :

Vu notamment les articles L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

VU les inscriptions du budget pour l'année 2025,

Vu la constatation de la provision pour créance douteuse ;

Considérant qu'il convient de prévoir les crédits nécessaires à cette provision dans le budget 2025 ;

La décision modificative n°1 2025 du budget principal est proposée par chapitre détaillé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Sens	Chapitre	Nature	Libellé	Montant
D	011	62878	Remboursements de frais à des tiers	- 500,00
D	68	6817	Dotation aux dépréciations des actifs circulants	500,00

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE A L'UNANIMITE (délibération n° 30-25) :

- D'approuve la décision modificative N°1 ci-dessus.
- D'autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour	20
Contre	0
Blanc	0
Abstentions	0
NPPV	0

Fait et délibéré le 17 septembre 2025 à Fontenay le Comte

Certifié exécutoire le :

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme

Ghislaine LEGERON
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Président

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10.09.2025

Présenté par (1), Le Président
 A Fontenay le Comte le 17/09/2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Fontenay le Comte 17/09/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3) du comité syndical

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Maison l'Entreprise et du Territoire
 16 Rue de l'Innovation
 85200 FONTENAY LE COMTE
 02.51.50.31.72 /